

**DELIBERATION N° 14.4.1**

D.A.U.P. - Urbanisme

Révision du Plan Local d'Urbanisme – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L. 2241-1,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 123-9,

Vu sa délibération n° 10.9.13 en date du 15 décembre 2010 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune,

Vu le Projet de d'Aménagement et de Développement Durables, annexé à la présente délibération,

Considérant que les orientations générales du PADD doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLU révisé, conformément à l'article L. 123-9 du Code de l'urbanisme,

Considérant que le diagnostic du territoire de la commune et la démarche de concertation engagée ont permis de dégager des enjeux sur la base desquels le projet de PADD va se fonder,

Considérant que les orientations générales du PADD du futur PLU s'articulent autour de 6 orientations :

- Orientation n° 1 : Ville territoire, ville paysage
- Orientation n° 2 : Ville accueillante, moderne et solidaire
- Orientation n° 3 : Ville durable, harmonisée et éco-performante
- Orientation n° 4 : Ville active, ville productive, ville innovante
- Orientation n° 5 : Ville apaisée, quartiers en réseau
- Orientation n° 6 : Porte sud de la métropole

Application du C.G.C.T.

Transmis en Préfecture le : 10-06-2014

Publié ou notifié le : 10-06-2014

Madame le maire certifie le caractère exécutoire

de cet acte à compter du : 10-06-2014



**MADAME LE MAIRE**  
Pour Madame le Maire et par délégation  
(art L2122-19 CGCT)  
Le Directeur Général des Services  
**Jean-Yves PEZENNEC**

## DELIBERE

Prend acte

**Article unique** : Prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil municipal.




Pour extrait conforme,  
Madame le Maire,  
Conseillère régionale d'Ile de France,

  
Sylvie ALTMAN

Application du C.G.C.T.  
Transmis en Préfecture le : 10-06-2014  
Publié ou notifié le : 10-06-2014  
Madame le maire certifie le caractère exécutoire  
de cet acte à compter du : 10-06-2014

**MADAME LE MAIRE**



  
Pour Madame le Maire et par délégation  
(art L2122-19 CGCT)  
Le Directeur Général des Services  
**Jean-Yves PEZENNEC**



Villeneuve  
Saint Georges

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
ANNEE 2014

4eme SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire soussignée  
certifie que le compte rendu  
de la présente délibération  
a été affiché dans les délais légaux



SÉANCE DU 22 MAI 2014

L'an deux mille quatorze, le 22 mai, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19h30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire,

ETAIENT PRÉSENTS

Mme le Maire, Daniel HENRY, Laurent DUTHEIL, Elsa BARDEAUX (jusqu'au point n°3), Sylvie RICHETON, Charles KNOPFER (jusqu'au point n°11), Yannick PILATTE, Guillaume POIRET, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Bénédicte BOUSSON-JANEAU, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Maurice BELVA, Omar CHERIGUENE, Sabah CABELLO-SANCHEZ, Marc THIBERVILLE, Soazic DEBBACHE, Mariam DOUMBIA, Birol BIYIK, Mohamed BEN YAKHLEF, Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN, Alexandre BOYER, Mubbashar KHOKHAR (jusqu'au point n°19), Julia MORO, Nadia BEN MOUSSA, Stéphanie ALEXANDRE, Imen GUEDDA, Michel FAISSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT, Kristell NIASME.

ABSENTS REPRESENTÉS

Elsa BARDEAUX a donné procuration à Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN (à partir du point n°4)  
Charles KNOPFER a donné procuration à Marema GAYE (à partir du point n° 12)  
José GRACIA a donné procuration à Marc THIBERVILLE  
Insaf CHEBAANE a donné procuration à Nathalie DINNER  
Mubbashar KHOKHAR a donné procuration à Guillaume POIRET (à partir du point n°20)

ABSENTS NON REPRESENTÉS

Dominique JOLY

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

M. Julien ZOUGHEBI, Directeur de Cabinet  
M. Jean-Yves PEZENNEC, Directeur Général des Services  
Mme Diana ZEMOURI, Directeur Général Adjoint des Services  
M. Daniel FIBERT, Directeur Général Adjoint des Services  
Mme Isabelle LEPERCQ, Directeur Général Adjoint des Services  
M. Vincent COLIN, Directeur des services techniques  
Mme Aurore RANÇON MEYREL, Responsable du secrétariat général et des affaires juridiques

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Imen GUEDDA a été désigné pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. M. Jean-Yves PEZENNEC, Directeur Général des Services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Accusé de réception en préfecture  
094-219400785-20140522-14-4-1-DE  
Date de télétransmission : 10/06/2014  
Date de réception préfecture : 10/06/2014